

Inscription

au XXV^{ème} colloque annuel
de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Via notre site internet
<http://www.observatoire-credit.be>
OU
Bulletin d'inscription

à nous renvoyer par courrier ou par fax
au 071/32.25.00

(Merci de compléter en majuscules)

Nom:

Prénom:

Organisme:

Fonction:

Adresse:

Téléphone:

Fax:

Mail:

Numéro de TVA:

Cochez la case appropriée:

Tarif

Langue des documents

Tarif normal : 100€

Français

Tarif assistants sociaux : 85€

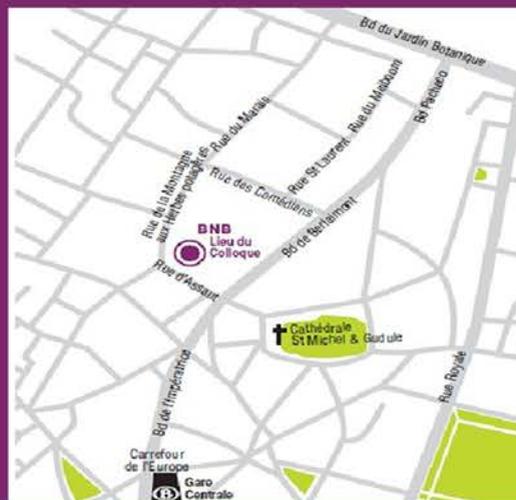
Néerlandais

Tarif étudiants: 25€

J'accepte de figurer dans le listing des participants Oui Non

.....
Signature

Plan d'accès



Renseignements pratiques

Lieu du colloque

Banque Nationale de Belgique - Auditorium
Rue Montagne aux Herbes potagères, 61
1000 Bruxelles

Accès par train, métro, bus: arrêt Bruxelles - Central

Langues de travail

Néerlandais/ Français
Une traduction simultanée est assurée

Inscription

Tarif : 100€

Tarif assistants sociaux : 85€

Tarif étudiants: 25€

Ces prix comprennent l'inscription, la documentation et le lunch.

Débit avec remboursement des droits d'inscription jusqu'au 21 novembre 2014.

Pour les magistrats et le personnel des greffes, l'Institut de Formation Judiciaire prend en charge l'inscription de 20 personnes (20 premiers inscrits)

Avocats OBF : 6 points de formation

Les textes des interventions seront disponibles gratuitement sur notre site internet à partir de décembre 2014

Informations

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Château de Cartier- Place Albert 1er, n°38

B-6030 Marchienne-au-pont

Tél: 32-(0)71/33.12.59

Fax: 32-(0)71/32.25.00

E-mail: info@observatoire-credit.be

Edi Resp.: Françoise Masai, L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement ASBL, Château de Cartier, place Albert 1er, n°38, 6030 Marchienne au Pont



L'Observatoire
du Crédit et
de l'Endettement

XXV^{ème} colloque annuel

Le médiateur de dettes :
un acteur aux
multiples facettes

Bruxelles

Vendredi 28 novembre 2014

Le médiateur de dettes : un acteur

aux multiples facettes

L'Observatoire consacre cette année son colloque aux professionnels de la médiation de dettes, qu'ils soient travailleurs sociaux, juristes ou avocats.

Le travail du médiateur de dettes est protéiforme. Cette diversité se traduit-elle au-travers d'une manière de travailler différente entre la procédure de règlement de collectif de dettes et la médiation de dettes non judiciaire, ou suivant qu'il s'agit d'un auxiliaire de justice ou d'un service social ? Quelles sont les méthodes originales que les praticiens ont développées ? L'exécution des différentes tâches du médiateur a-t-elle fait naître des controverses ? Ce sont là quelques-unes des questions qui seront posées et débattues durant ce colloque.

Le médiateur de dettes est l'interface entre les nombreuses personnes ou institutions concernées par la problématique du surendettement. Celles-ci comprennent le débiteur, ses créanciers et les cautions mais aussi les magistrats, les greffiers, les notaires, la Chambre Nationale des Huissiers de Justice gérant le fichier des avis et les services sociaux, etc. Il sera donc opportun d'examiner la manière dont ces relations s'organisent et sont vécues par le médiateur.

Le colloque évoquera également les parcours professionnels, parfois fort divers, des médiateurs de dettes. Ceux-ci peuvent nourrir des aspirations multiples et entrevoir ou non un avenir dans le secteur professionnel de la médiation de dettes.

Il sera enfin question, d'une part, de la rémunération des médiateurs de dettes dans le cadre de la procédure de règlement collectif de dettes et, d'autre part, des coûts et des bénéfices sociaux et économiques de la médiation de dettes. Nous ferons le point sur les divergences qui se manifestent d'un arrondissement judiciaire à l'autre quant à la fixation des frais et honoraires du médiateur, ainsi que sur les pratiques concernant leur paiement. Nous tenterons aussi d'évaluer le coût de la médiation de dettes pour ses acteurs et pour les pouvoirs publics, et de mettre en regard de ces coûts ses bénéfices de toute nature, pour les intervenants et pour la société dans son ensemble.

PROGRAMME

8h30	Accueil	12h15	Conclusions de la première partie des travaux
8h45	Introduction <i>Hein Lannoy</i> , Directeur de la Cellule politique Protection des Consommateurs et Réglementation économique		<i>Jean-Luc Denis</i> , Avocat au Barreau de Nivelles, syndic des médiateurs de dettes-avocats du Brabant Wallon
	Première partie des travaux	12h30	Pause-déjeuner
	Modérateur <i>Didier Noël</i> , Coordinateur scientifique de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement		Seconde partie des travaux
9h00	Le médiateur de dettes. Quel travail ?		Modérateur : <i>Dirk Torfs</i> , Conseiller à la Cour du Travail d'Anvers
	Exposé <i>Anne Defossez</i> , Directrice du Centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale. <i>Robin Van Trig</i> , Juriste au Vlaams Centrum Schuldenlast	13h30	Le médiateur de dettes. Quelle rémunération dans le cadre de la procédure de règlement collectif de dettes ?
	Débat avec l'assemblée		Exposé <i>Jeroen Laerts</i> , Avocat au Barreau de Gand et Bruges, médiateur de dettes, chargé de cours auprès du Vlaams Centrum Schuldenlast <i>Sabine Thibaut</i> , Juriste et chargée d'études à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement <i>Mohammed El Omani</i> , Coordinateur du Vlaams Centrum Schuldenlast
10h00	Le médiateur de dettes. Dans quel environnement professionnel ?		Débat avec l'assemblée
	Exposé <i>Hans Ledegen</i> , Chercheur au Vlaams Centrum Schuldenlast	14h30	La médiation de dettes. Quels coûts et quels bénéfices sociaux et économiques ?
	Débat avec l'assemblée		Exposé <i>Romain Duvivier</i> , Chargé d'études à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.
11h00	Pause-café		Débat avec l'assemblée
11h15	Le médiateur de dettes. Quel parcours et quelles aspirations ?	15h30	Conclusions de la seconde partie des travaux
	Exposé <i>Caroline Jeanmart</i> , Chargée d'études à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.		<i>Laurence de Vijlder</i> , Juriste - médiatrice de dettes et responsable du « Regionale dienst voor schuldbemiddeling Vlaamse Ardennen », OCMW Audenarde
	Débat avec l'assemblée	16h00	Réception